



Quimper, le 20 mars 2012

La CGT, sa force, c'est vous !
02.98.76.65.65
6 rue de Kerhuel CS 29029 29196 Quimper cedex
nous écrire sur cgt@cg29.fr
nous voir sur www.cg29.fr

Monsieur le Président
Conseil Général du Finistère
32 bd Dupleix
CS29029
29196 Quimper cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Président,

Par note de service du 16 mars 2012 ci-jointe, vous annoncez une réorganisation des services dans le cadre du nouveau schéma d'action sociale.

Nous vous rappelons que toute question relative à l'organisation et au fonctionnement des services doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire, conformément à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'objet de cette note de service du 16 mars 2012 n'a pas été soumis à l'avis du CTP. Nous vous demandons de respecter la loi.

Cette réorganisation ne pourra être effective qu'après consultation du CTP.

Sachant l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le syndicat,
Le secrétaire général,

Lionel BOCHER

Copie : DRH/SRSIP